

Nos références :
LD 22-07

Artigues Près Bordeaux, le 22 juillet 2010

Aux Directeurs et Directrices
Des ACI, EI, AVA et Régies de quartier
D'Aquitaine.

*Objet : Formation ETAIE 2010-2011
→ Encadrants Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique.*

Madame, Monsieur,

Les réseaux de l'IAE sont partenaires depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'actions de professionnalisation des permanents des structures de l'insertion par l'activité économique. Dans ce cadre, ils suivent la mise en place de la formation ETAIE, dont l'organisation est à nouveau déléguée à la Fnars Aquitaine, Fédération à l'initiative de cette action dans la région.

Cette formation qualifiante pour les encadrants techniques permettra aux salariés de votre structure de mieux se positionner dans leur fonction, d'appréhender plus justement les questions liées à l'emploi et à l'insertion, mais également d'acquérir des compétences en termes d'organisation du travail et de transmission des savoir-faire. Ce programme de formation, composé de 4 unités de certification, leur donnera accès, suite à une soutenance, à un titre professionnel de niveau 4 homologué par le Ministère du Travail.

Il est vrai que cette formation représente un investissement en temps pour votre structure car les modules seront répartis de novembre 2010 à décembre 2011, à raison d'environ 3j tous les 15j (total : 65j de formation+jury)*. Mais il faut voir ceci comme un investissement sur le long terme. Vos salariés formés et diplômés seront plus efficaces dans leurs missions et certainement plus stables dans votre entreprise. De plus, ce personnel qualifié pourra être présenté comme un atout auprès de vos partenaires et financeurs. Nous espérons que ces perspectives vous inciteront à présenter la formation ETAIE de manière très positive à votre équipe.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire,
Et dans l'attente de recevoir les inscriptions de certains de vos salariés, nous vous prions de recevoir,
Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Christian Chassériaud
Président de la Fnars Aquitaine

* Dans certains cas, la formation en alternance peut être remplacée par la VAE.
Informations complémentaires dans les plaquettes en pièces-jointes.